

Commune de TRESCLEOUX
26 Chemin Neuf
05700 TRESCLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

19 heures – en salle de réunion de la mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présents : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Guy LEBERT, Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Jean SCHÜLER

Absents : Françoise ISOARD, Muriel MULLER, Jérôme SAMUEL

Secrétaire de séance : Sophie BOGDANOVIC

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Sophie BOGDANOVIC, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 14/04/2025
2. Attribution subventions aux associations
3. Adhésion associations et organismes divers
4. Présentation et modification des statuts du SIEPA (Syndicat Intercommunal Eau Potable Assainissement) en vue de son élargissement
5. Signature avenant S.A.P.A. (Service Accompagnement des Personnes Agées) avec la Commune d'Orpierre - Année 2024
6. Dossier SIL (Signalisation d'Information Locale) – Intégration au programme de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
7. Création d'un emploi non permanent d'agent administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période de congés annuels
8. Signature convention avec la commune d'Orpierre concernant le cycle natation scolaire
9. Choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine et fixation du prix facturé aux familles
10. Projet pour la confection d'un « pumphack » à la place du terrain de tennis – Analyse devis et dépôt dossier demande de subventions
11. Questions diverses



Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 14/04/2025

Monsieur le maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 14 avril 2025. A l'unanimité des présents et des représentés, le conseil municipal valide le procès-verbal ainsi que les délibérations y afférentes.

Attribution subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'octroi des subventions versées aux associations et informe les membres présents que la Commission des Finances s'est réunie le 19 mai 2025 pour fixer l'attribution des différentes subventions demandées. Concernant le vote de la subvention pour l'Association les Amis de Trescléoux, le Maire, considérant le statut de Monsieur Daniel GIRARD, Vice-Président de cette association, demande à celui-ci de bien vouloir quitter la séance pour délibérer sur cette attribution. Le Maire, suite à la validation des montants par la commission, soumet au vote les subventions suivantes :

1. AMIS DE TRESCLEOUX	1 000 €
2. SAPEURS POMPIERS	100 €
3. USSB (UNION SPORTIVE SCOLAIRE)	100 €
4. FOYER COLLEGE DE SERRES	50 €
5. FOYER COLLEGE DE LARAGNE MONTEGLIN	50 €
6. ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE SERRES	100 €
7. RASED (RESEAUX D'AIDES AUX ELEVES EN DIFFICULTE)	100 €
8. SUBVENTION AUX NOUVES NÉS DE LA COMMUNE	50 €
9. ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS	300 €
10. LES ARTS AU SOLEIL	600 €
11. FOYER DE TRESCLEOUX	500 €
12. LES OPHELIAD EPHAD SERRES	100 €
13. ADMR LARAGNE	100 €
14. CHORALE DE LA BLAISANCE	100 €
15. COMITÉ DES FETES	300 €
16. ASSOCIATION BORD DE BLAISANCE	400 €
17. MJC DE LARAGNE MONTEGLIN	50 €

MONTANT TOTAL ATTRIBUÉ

4 000 €

Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal valide les montants attribués n°2 à 17. Hors de la présence de Monsieur Daniel GIRARD la n°1 votée également à l'unanimité.



Adhésion associations et organismes divers

Monsieur le Maire présente et soumet au vote du conseil municipal les nouvelles demandes d'adhésions aux associations et organismes suivants :

FONDATION DU PATRIMOINE : adhésion validée à l'unanimité (100 €/an)

CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement) : adhésion validée à l'unanimité (100 €/an)

ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne) : adhésion validée 5 POUR/2 ABSTENTIONS (132.44 €/an)

Présentation et modification des statuts du SIEPA (Syndicat Intercommunal Eau Potable Assainissement) en vue de son élargissement

Le Maire expose à l'Assemblée :

Au regard des évolutions législatives et réglementaires en matière d'exercice des compétences eau potable et assainissement, les élus du SIEPA Garde Colombe – Saléon et des communes de Laragne-Montéglin, Trescléoux et Val Buëch-Méouge ont décidé de travailler ensemble à l'élargissement du périmètre du SIEPA, et ont délibéré sur ce principe en juin et juillet 2024. Il s'agit ainsi de permettre l'exercice de la compétence eau potable et assainissement sur le périmètre des 5 communes telles que précisées ci-dessus. Le SIEPA Garde Colombe – Saléon deviendrait ainsi le SIEPA Buëch Blaisance. Afin d'acter ces évolutions de périmètre et de modalités d'exercice des compétences eau potable et assainissement, le Maire indique que le SIEPA Garde Colombe – Saléon propose une modification statutaire approuvée par le Conseil Syndical en date du 02/05/2025

Le Maire donne lecture du projet de statuts joint à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la modification statutaire proposée. Après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification statutaire proposée, incluant l'extension du périmètre du SIEPA aux communes de Laragne-Montéglin, Trescléoux et Val-Buëch-Méouge et le transfert de leurs compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Signature avenant S.A.P.A. (Service Accompagnement des Personnes Agées) avec la Commune d'Orpierre - Année 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la répartition des frais de fonctionnement du Service d'Accompagnement des Personnes Agées ainsi que le nouvel avenant à la convention entre la Mairie d'Orpierre et la Mairie de Trescléoux pour l'année 2024. L'avenant modifie l'article 5 de la convention (comme prévu initialement dans son article 8) comme suit : « La Mairie de Trescléoux versera une participation annuelle pour 2024 à la Mairie d'Orpierre (calculée sur l'autofinancement) au prorata de sa population soit la somme de : **8 891.08 €.** » **Soit 29.247/habitant x 304 habitants**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide les termes de l'avenant, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et le charge d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

A noter qu'il est prévu par la Commune d'Orpierre de procéder prochainement au recrutement d'un agent supplémentaire pour assurer le service.

Dossier SIL (Signalisation d'Information Locale) – Intégration au programme de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Monsieur le Maire rappelle le cadre réglementaire de la Signalisation d'Information Locale (SIL). Il indique que c'est un système de signalisation qui fournit des informations pratiques et utiles aux usagers d'un territoire et vise à faciliter les déplacements et l'accès à l'information pour les habitants, touristes et visiteurs d'un territoire.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a lancé depuis quelques années des programmes de marchés pour la fourniture des panneaux de Signalisation d'Information Locale. Il indique qu'il a pris contact avec les services de la Communauté de Communes et souhaite que la Commune intègre le dispositif.

Après délibération, le Conseil municipal à **6 voix POUR et 1 voix CONTRE : Emet** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire pour adhérer au programme mis en place par la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires au traitement de ce dossier

Création d'un emploi non permanent d'agent administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période de congés annuels

Monsieur le maire expose qu'afin de permettre à l'agent administratif en charge de l'Agence Postale Communale de prendre les congés annuels d'été pour une période supérieure à une semaine et afin d'éviter la fermeture des services il convient d'embaucher un agent pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux semaines à partir du 4 août 2025 à raison de 20 heures/semaine. Sophie ARNOUX déjà employée au sein de la collectivité va assurer le remplacement de l'Agence Postale et procédera également à l'entretien des locaux. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents valide la création de cet emploi et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

Signature convention avec la commune d'Orpierre concernant le cycle natation scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention financière des communes d'Orpierre, Garde-Colombe et Trescléoux, afin de permettre aux élèves des différentes écoles de suivre un cycle de natation scolaire à la piscine d'Orpierre du 30 juin 2025 au 4 juillet 2025. Pour la mise à disposition de la piscine par la commune d'Orpierre et compenser cette utilisation exclusive du bassin, une participation de 300 Euros par communes est prévue. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide les termes de la convention, décide de verser une participation financière de 300.00 Euros à la commune d'Orpierre, autorise le Maire à signer la convention, charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

Choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine et fixation du prix facturé aux familles

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'étudier la nouvelle convention proposée par Madame Sophie IMBERT « Aux bons petits plats », basée à Méreuil (05700), concernant la fourniture des repas de la cantine pour la rentrée scolaire 2025-2026. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et indique que le prix du repas reste fixé à 7.00 €, par repas. Il rappelle que le prix facturé aux familles est actuellement de 4.50 €/repas avec prise en charge par la commune de 2.50 €. Le Maire propose de maintenir la part facturée aux familles à 4.50 € avec prise en charge par les communes de 2.50 €. Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal : valide les termes de la convention, maintient le prix du repas facturé aux familles à 4.50 €, valide la prise en charge par les communes de la participation de 2.50 € par repas, autorise le Maire à signer la convention, charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour le traitement de ce dossier.



Projet pour la confection d'un « pumptrack » à la place du terrain de tennis – Analyse devis et dépôt dossier demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet pour la réalisation de l'aménagement d'un terrain de vélo-cross à la place du terrain de tennis. Il présente le devis établi qui s'élève à la somme de 11 210.00 € TTC. Une discussion s'engage concernant ce projet en rappelant notamment que le terrain se situe en zone inondable. Ce projet demande une étude approfondie de la faisabilité. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce en faveur du projet sous réserve que celui-ci soit réalisable. De plus amples études vont être mises en place pour avancer sur le dossier et pouvoir accéder à des demandes de subventions.

Questions diverses

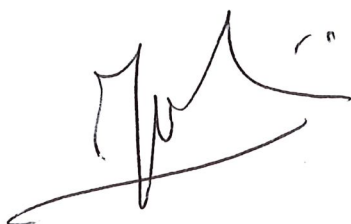
- Des dépôts « sauvages » ont été constatés sur le parking du stade en amont de la passerelle
- Le projet de sentier piétonnier du village vers le stade n'est pas refermé, il est toujours en réflexion
- Projet d'achat de nouvelles tables pour la salle des fêtes : coût approximatif pour 10 tables et un chariot de transport => 1100.00 €
- Projet de décorations murales sur les murs de la salle des fêtes : en réflexion
- Ecole : rentrée scolaire maintenue pour 2025-2026 (effectif prévisionnel : 16 enfants voir 18 pour Trescléoux) avec proposition d'une classe de maternelle à Orpierre (en provenance de l'école de Garde-Colombe car effectif trop important pour la rentrée prochaine)
- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : dossier en cours d'élaboration avec prochaine réunion prévue le 11/06/2025
- Parc Naturel Régional de Baronnies Provençales : réunions d'études pour le changement des statuts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Fait à Trescléoux, le 22/05/2025

Le Maire, Jean SCHÜLER

La secrétaire de Séance, Sophie BOGDANOVIC



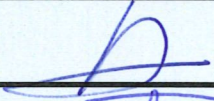
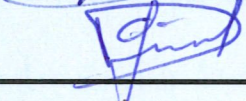
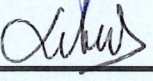
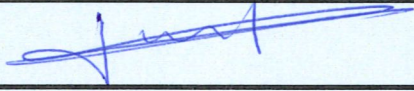
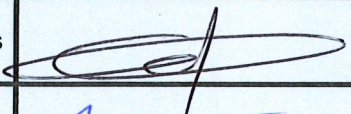
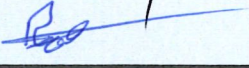
COMMUNE DE TRESCLEOUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2025

N° délibérations	Objet de la délibération	Vote
031-2025	ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	UNANIMITÉ
032-2025	ADHESIONS ASSOCIATIONS/ORGANISMES	UNA/UNA/5 POUR 2 ABS
033-2025	MODIFICATION STATUTS SIEPA EN VUE DE SON ELARGISSEMENT	UNANIMITÉ
034-2025	SIGNATURE AVENANT SAPA - ANNEE 2024	UNANIMITÉ
035-2025	INTEGRATION PROGRAMME SIL SIGNALISATION INFO CCSB	6 POUR/1 CONTRE
036-2025	CREATION EMPLOI NON PERMANENT AGENT ADMINISTRATIF	UNANIMITÉ
037-2025	SIGNATURE CONVENTION MAIRIE ORPIERRE CYCLE NATATION	UNANIMITÉ
038-2025	CHOIX PRESTATAIRE CANTINE ET SIGNATURE AVENANT	UNANIMITÉ

EMARGEMENTS

BOGDANOVIC Sophie	
GIRARD Daniel	
LEBERT Guy	
MULLER Muriel	Absente (pas de pouvoir)
REYNAUD Pierre	
REYNAUD Pierre-Yves	
ROBERT Gilles	
SAMUEL Françoise née ISOARD	Absente (pas de pouvoir)
SAMUEL Jérôme	Absent (pas de pouvoir)
SCHÜLER Jean	